



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2024

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

Présents : Patrick **PETORIN**, Alain **GUILBOT**, Karine **BOIZUMEAU**, Vincent **GELIBERT-LICOINE**, Christian **RAYMOND**, Muriel **LIMOGES**, Nicolas **LIMOGES**, Sandrine **RICHARD**,

Excusés : Victor **FOUET**, Pascal **TALLON** donne pouvoir à M. PETORIN.

Absent : Julien **FREJOU**,

Secrétaire de séance : Muriel **LIMOGES**

Date de la convocation : 23/04/2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 9

Quorum : 6

Ordre du jour :

1. Vote du PV du 09/04/2024
2. Point sur la situation de l'adjoint technique territorial
3. Délibération sur la situation de remplacement de l'adjoint technique territorial
4. Avis sur le projet de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC
5. Cérémonie du 8 Mai
6. Délibération sur le contrat IRIS de SEOLIS
7. Les Elections Européennes
8. Délibération sur la révision de l'indice des loyers des logements communaux
9. Questions diverses

1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 09/04/2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers présents s'ils souhaitent émettre des observations sur le procès-verbal de la réunion du 09/04/2024, dont chaque conseiller a été rendu destinataire. Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée, ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Madame LIMOGES Muriel est nommée secrétaire de séance.

2- Point sur la situation de l'agent technique territorial

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du service RH du Centre de Gestion, un mail concernant l'avancement en grade de Monsieur ALBERT Geoffrey, depuis le 01/01/2024.

Il poursuit sur son état de santé et indique qu'il a repris le 15/04/2024 en mi-temps thérapeutique pour 3 mois, selon des contraintes compliquées à mettre en place.

3- Délibérations le renouvellement de contrat de remplacement

N° 2024-04-29 – 023

Au vu de la reprise en mi-temps thérapeutique de l'agent technique territorial, Monsieur ALBERT Geoffrey, et des contraintes imposées, Monsieur Le Maire, demande au Conseil Municipal le renouvellement du contrat à durée déterminée de Monsieur GELIBERT Maxence, pour une durée d'un mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à main levée le renouvellement du contrat.

4- Avis sur le projet de la commune de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC

Monsieur Le Maire rappelle, le projet d'installation d'un parc résidentiel de loisirs sur la commune de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC a été évoqué lors des conférences des maires le 25 avril 2023 et le 13 février 2024, qu'il s'agit d'un aménagement de 130 logements sur une superficie de 7.5 ha, les incidences en termes de consommation foncières sur le PLUi dans le cadre des futurs obligations liées au ZAN sont enjeu et le projet sera présenté au vote du prochain Conseil Communautaire du 21 mai 2024.

Afin de faire le bon choix de vote, vis-à-vis de notre commune, Monsieur Le Maire souhaite connaître l'avis de son Conseil Municipal, à propos de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet à 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, mais laisse au Maire la décision finale lors du vote le 21 mai prochain.

5- Cérémonie du 8 mai 2024

Monsieur Le Maire détaille au Conseil Municipal le déroulement du 8 mai.

Le RDV est à 10h45 Place des Tilleuls et sera suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

6- Délibérations sur le nouveau contrat IRIS de SEOLIS

N° 2024-04-29 - 024

Monsieur Le Maire expose les différents points du contrat IRIS actuel de SEOLIS, d'un montant de 4 562.84 € H.T, puis établit une comparaison avec le nouveau contrat IRIS, qui met la lumière sur une mise aux normes de l'éclairage public, pour un contrat de maintenance de 4 ans à 3927,48 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le nouveau contrat IRIS de SEOLIS et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

7- Les Elections Européennes

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur des plages horaires prédéfinies afin de connaître les disponibilités de chacun et de pallier au manque de personne, lors des élections du 9 juin 2024.

Le Conseil Municipal approuve cette organisation et attend l'envoi du fichier par mail.

8- Délibération sur la révision de l'indice des loyers des logements communaux N° 2024-04-29 - 025

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, la révision de l'indice des loyers des logements communaux à la date anniversaire de leurs contrats.

Il précise que les dates anniversaires sont le 04/05 et 05/09.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à **l'unanimité** des membres présents, la valorisation des indices selon le calcul suivant :

- Nouveau Loyer = Loyers en Cours * Nouvel IRL du trimestre de référence du bail / IRL du même trimestre de l'année précédente.

Le Conseil Municipal remarque que la date anniversaire d'un logement est trop rapprochée et estime qu'il est trop tard pour faire la révision du loyer, elle prendra effet en mai 2025. Un courrier sera établi pour informer les locataires.

9- Questions diverses

- Location du TIVOLI : Le Tivoli est loué le 10 mai par le Comité des Fêtes de FENIOUX

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Président

M. PETORIN

La secrétaire

Mme LIMOGES

Prochaine réunion le : **Lundi 10 JUIN 2024**

DELIVERATION DU MOIS DE AVRIL

N° DELIBERATION	DESIGNATION	ACCEPTE / REFUS
2024-04-29 – 023	Délibération sur le renouvellement du contrat de M. GELIBERT Maxence	ACCEPTER
2024-04-29 – 024	Délibération sur le nouveau contrat IRIS de SEOLIS	ACCEPTER
2024-04-29 – 025	Délibération sur la revalorisation de l'indice des loyers des logements communaux	ACCEPTER